

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Commissariat général au développement durable

Circulaire du 25 août 2008 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK0821639C

[Annexe imprimable au format PDF](#)

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire :

Circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; Monsieur le vice-président du conseil général de l'écologie et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; laboratoires Est et Ouest parisiens ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mai 2008.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2008.

Pour le ministre d'Etat et par
délégation :
*La chef du service de l'économie,
de l'évaluation et de l'intégration
du développement durable,*
F. Maurel

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de mai 2008
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION
CODE
VALEUR

Tous corps d'état BT 01 799,5
Terrassements BT 02 765,4
Maçonnerie, blocs et briques BT 03 778,3
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 741,3
Ossature et charpentes métalliques BT 07 698,4
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 769,9
Carrelage et revêtement céramique BT 09 694,8
Revêtements en :
Plastique BT 10 978,6 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 824,4 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 672,2 Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 765,6
Charpente bois en :
Résineux (7) BT 16a 108,7 Chêne (7) BT 17a 110,1
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7) BT 18a 107,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7) BT 19a 107,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7) BT 20a 107,4
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 594,6 Aluminium BT 27 683,0 Métal ferreux BT 28 746,7
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 811,6 Tuiles en terre cuite BT 32 657,2 Tuiles en béton BT 33 732,8 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 671,9 Bardeaux d'asphalte BT 35 642,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 1 052,3
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 905,7
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 668,7
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 685,2 Alliage d'aluminium BT 43 661,6
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 880,2
Peinture, tenture BT 46 803,2
Electricité BT 47 990,8
Ascenseurs BT 48 900,7
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 157,1
Rénovation, entretien tous corps d'état BT 50 166,3
Menuiseries PVC BT 51 146,2
Imperméabilité de façades BT 52 140,7
Étanchéité asphalte multicouche BT 53 147,3

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'avril 2008 (737,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mai 2008.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

La circulaire est disponible sur le site [http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique Index BTP](http://www.btp.equipement.gouv.fr/rubrique%20Index%20BTP).

Pour toutes informations : cellule-Indexbtp.Bg.Daei.SG@equipement.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mai 2008 799,5 Mai 2008 799,5

Avril 2008 792,5 Mai 2007 755,9

Variation

+ 0,88 % Variation

+ 5,77 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mai 2008 438,3 (valeur avril 2008) Mai 2008 438,3 (valeur avril 2008)

Avril 2008 437,3 (valeur mars 2008) Mai 2007 424,1 (valeur avril 2007)

Variation

+ 0,23 % Variation

+ 3,35 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux

pour le mois de mai 2008

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 622,9

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 621,2

Terrassements généraux TP 03 633,0

Sondages et forages TP 04 584,2

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 121,4

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 121,7

Dragages fluviaux TP 06 564,6

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 671,1

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 647,2

Travaux d'enrobés TP 09 791,1

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 639,8

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 165,0

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10a 120,4

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 657,0

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 134,2

Réseaux d'électrification TP 12 537,1

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 541,1

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 125,7

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Mai 2008 622,9 Mai 2008 622,9

Avril 2008 616,1 Mai 2007 579,3

Variation

+ 1,10 % Variation

+ 7,53 %

INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008

(NOR : DEVK0807576C)

relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

EV (espaces verts)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Travaux de végétalisation EV 1 103,6

Application de produits phytosanitaires EV 2 102,2

Travaux de création d'espaces verts EV 3 101,7

Travaux d'entretien d'espaces verts EV 4 101,6

FRAIS DIVERS

DatesValeur

Mai 2007 105,8

Juin 2007 105,9

Juillet 2007 106,4

Août 2007 106,5

Septembre 2007 105,8

Octobre 2007 107,0

Novembre 2007 107,0

Décembre 2007 107,4

Janvier 2008 107,2

Février 2008 107,3

Mars 2008 107,8

Avril 2008 108,5

Mai 2008 108,5

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988

(Base 100 : janvier 1988)

DatesValeur

Mai 2007 168,2
Juin 2007 168,5
Juillet 2007 169,5
Août 2007 169,5
Septembre 2007 170,0
Octobre 2007 171,2
Novembre 2007 173,4
Décembre 2007 174,1
Janvier 2008 174,5
Février 2008 173,9
Mars 2008 175,7
Avril 2008 176,9
Mai 2008 179,2

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981
FG (fourniture de graines)

Dates Valeur
Mai 2007 104,9
Juin 2007 104,9
Juillet 2007 110,3
Août 2007 110,3
Septembre 2007 110,3
Octobre 2007 105,2
Novembre 2007 105,2
Décembre 2007 105,2
Janvier 2008 107,0
Février 2008 107,0
Mars 2008 107,0
Avril 2008 114,5
Mai 2008 114,5

FP (fourniture de plantes)

Dates Valeur
De septembre 1991 à août 1992 202,9 De septembre 1992 à août 1993 212,6 De septembre 1993 à août 1994 217,0 De
septembre 1994 à août 1995 214,5 De septembre 1995 à août 1996 213,6 De septembre 1996 à août 1997 215,0 De
septembre 1997 à août 1998 220,3 De septembre 1998 à août 1999 245,1 De septembre 1999 à août 2000 266,0 De
septembre 2000 à août 2001 275,1 De septembre 2001 à août 2002 291,3 De septembre 2002 à août 2003 304,9 De
septembre 2003 à août 2004 328,6 De septembre 2004 à août 2005 355,1 De septembre 2005 à août 2006 381,9 De
septembre 2006 à août 2007 340,6 De septembre 2007 à août 2008 340,6

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates Valeur
Mai 2007 751,1
Juin 2007 751,2
Juillet 2007 753,4
Août 2007 753,2
Septembre 2007 754,5
Octobre 2007 757,5
Novembre 2007 760,2

Décembre 2007 762,3
Janvier 2008 764,7
Février 2008 766,5
Mars 2008 769,4
Avril 2008 775,4
Mai 2008 779,0

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998
PMR (produits de marquage routier)

Dates	Valeur
Mai 2007	144,6
Juin 2007	144,6
Juillet 2007	144,6
Août 2007	144,6
Septembre 2007	144,6
Octobre 2007	144,6
Novembre 2007	143,8
Décembre 2007	143,8
Janvier 2008	143,8
Février 2008	143,1
Mars 2008	143,1
Avril 2008	143,1
Mai 2008	148,2